

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. André GERVAIS
M. Alain MILLOT
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER

Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Elizabeth REVEL
M. Georges MAGLICA
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine DURNERIN
Mme Nelly METGE
Mme Elisabeth BIOT
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Lê-Chinh AVENA
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Louis LAURENT
M. Roland PONSAA

M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Claude PICARD
M. Pierre PETITJEAN
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean DUBUET
M. Patrick ORSOLA
Mme Michèle CHALLAUX
Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT
M. Patrick CHAPUIS
Mme Louise BORSATO
M. Gaston FOUCHERES
Mme Claude DARCIAUX
M. Rémi DELATTE

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT**PCET : Accompagnement des communes dans le cadre du dispositif Illicommunes - Demandes de subventions**

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Cet engagement vise trois objectifs : améliorer la qualité de vie des Dijonnais, maîtriser les dépenses énergétiques et participer activement au défi mondial du changement climatique.

Dès 2010, un plan climat énergie territorial a été lancé dont les objectifs ambitieux s'inscrivent dans les objectifs des 3x20 à l'horizon 2020 fixés par l'Union Européenne et des objectifs du facteur 4 à l'horizon 2050 fixé par la France. Une forte mobilisation du territoire a été engagée et s'est traduite depuis 2011 par une importante concertation puis par la réalisation d'une charte d'engagement que 85 acteurs du territoire ont signé parmi lesquels figurent 17 Communes.

Parallèlement, le Grand Dijon a souhaité mettre en place un dispositif spécifique pour les Communes, appelé Illicommunes. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les Communes à mettre en place une stratégie énergétique et climatique sur leur territoire et de mettre en œuvre un plan d'actions qui répond aux objectifs territoriaux du Grand Dijon. C'est ainsi que la première année d'accompagnement a été dédiée à la réalisation des plans climat énergie communaux.

Actuellement, le dispositif entre dans une phase plus concrète d'accompagnement des Communes dans la réalisation d'actions. Deux types d'accompagnement ont été identifiés :

- l'accompagnement sur des actions exemplaires pouvant être dupliquées sur les autres Communes qui le souhaitent,
- l'accompagnement sur des actions collectives primordiales dans l'atteinte des objectifs.

C'est ainsi que deux projets sont en train d'émerger :

*** La réalisation d'une étude sur l'intégration des thématiques Energie et Climat dans les Plans Locaux d'Urbanisme**

L'objectif de cette étude est de passer au filtre Energie/climat les différentes pièces constituant le dossier de PLU et d'étudier les possibilités de lutte contre le changement climatique, d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique. La Ville de Quetigny s'est portée volontaire pour être terrain d'expérimentation de l'étude. A l'issue de ce travail sur le PLU, un guide sera rédigé afin d'optimiser cette expérience à l'occasion des révisions de PLU de l'agglomération.

Le coût de cette démarche est estimé au maximum à 40 000 euros TTC et se réalisera sur 24 mois, le financement pouvant être assuré à hauteur de 70% maximum par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

*** Un Conseil en Energie Partagé**

L'objectif de cet accompagnement est de mettre à disposition des communes de l'agglomération qui n'ont pas la taille et les moyens suffisants pour se structurer, une compétence énergie. Ceci afin de permettre à ces communes de faire des choix en matière de performance énergétique de leur patrimoine et ainsi de réaliser des économies d'énergie sans investissement important. Ce dispositif comprend à la fois un volet accompagnement pour l'ensemble des communes adhérentes au dispositif et un volet réalisation de pré-diagnostic énergétiques du patrimoine communal.

Le coût de cette démarche est estimé au maximum à 230 000 euros TTC répartis sur deux ans, le financement pouvant être assuré à hauteur de 70% maximum par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le lancement du Grand Dijon dans une démarche de labellisation Cit'ergie et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées au Grand Dijon pour le financement de l'étude sur l'intégration des thématiques Energie et Climat dans les Plans Locaux d'Urbanisme et le Conseil en Energie partagé, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).